

Monsieur Rudy DEMOTTE,
Président de la Commission Wallonie-
Bruxelles
Place Surlet-de-Chokier 15-17
1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 9 novembre 2012

Monsieur le Président,

Concerne: Commission Wallonie-Bruxelles
Audition des partenaires impliqués dans la gestion des compétences transférées
Secteur des maisons de repos

Nos Fédérations représentent le secteur des maisons de repos à Bruxelles et en Wallonie. Nous sommes les partenaires attitrés des Mutuelles dans la négociation au sein de la Commission de convention des maisons de repos à l'Inami.

Les Présidents des partis francophones soutenant la 6^{ème} réforme de l'État ont décidé le 25 octobre de solliciter la Commission Wallonie-Bruxelles pour une série d'auditions visant à organiser au mieux l'accueil des nouvelles compétences.

L'accord pour la 6^{ème} réforme de l'Etat dispose que "*la compétence complète (y compris la fixation du prix réclamé aux résidents) en matière de maisons de repos, maisons de repos et soins, centres de soins de jour, centres de court séjour, services G isolés et services Sp isolés sera intégralement transférée aux Communautés. Pour les compétences transférées concernant les personnes âgées (essentiellement: structures d'accueil, allocation d'aide aux personnes âgées (APA), hôpitaux gériatriques isolés G), les moyens seront répartis initialement selon la clé population des plus de 80 ans. Ils évolueront en fonction de l'évolution des personnes âgées de plus de 80 ans de chaque entité, de l'inflation et de 82,5 % la croissance réelle du PIB par habitant*".

Il prévoit en outre que: "*la solidarité interpersonnelle implique l'égalité d'accès pour tous aux soins de santé remboursés, en garantissant le libre choix du patient, conformément au principe européen de la libre circulation des personnes. Le patient paiera le même prix pour un même produit ou une même prestation, quel que soit l'endroit en Belgique où ce soin lui est prodigué*".

Au niveau fédéral, les maisons de repos sont le 4^{ème} secteur de l'assurance maladie obligatoire.

En Wallonie, plus de 46 000 aînés vivent dans celles-ci. Près de 30 000 travailleurs en assurent l'accompagnement. En 2009, l'Inami intervenait à concurrence de 576,9 millions euros dans ces services.

A Bruxelles, plus de 14 240 aînés vivent en maisons de repos. 8 328 travailleurs y étaient actifs en 2010. L'intervention de l'Inami se montait à 170,8 millions d'euros en 2009.

Le secteur des maisons de repos ne voulait pas la communautarisation prévue par la 6^{ème} réforme de l'Etat. Suite à cette décision, l'avenir du secteur s'annonce difficile. Le principe de réalité nous commande de faire face à cette nouvelle donne. Le transfert dans de bonnes conditions de cette compétence est primordial tant pour les gestionnaires que pour le bien-être de leurs résidents. Les questions en suspens sont très nombreuses et les préoccupations très largement partagées par-delà les clivages classiques.

C'est pourquoi nous souhaitons vivement que le Secteur soit auditionné par la Commission Wallonie-Bruxelles.

Dans l'espoir que vous réserverez un accueil favorable à notre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération très distinguée.



Pour les Fédérations,
Jean-Marc ROMBEAUX

Ce courrier est également adressé aux Vice-Présidents de la Commission Wallonie-Bruxelles:

Monsieur André Antoine.

Monsieur Willy Borsus;

Madame Sarah Turine,

*Adresse postale
Fédération des CPAS - UVCW
Jean-Marc Rombeaux, Conseiller,
rue de l'Etoile, 14 - 5000 NAMUR*